

DÉPARTEMENT
TARN ET GARONNE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

ARRONDISSEMENT
DE
CASTELSARRASIN

COMMUNE DE MOISSAC

**EXTRAIT
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'AN DEUX MILLE DIX LE 23 septembre (23/09/2010)

Le Conseil municipal de la Commune de Moissac étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation faite le 17 septembre 2010, sous la présidence de Monsieur NUNZI Jean-Paul, a été appelé à délibérer sur les questions suivantes :

ETAIENT PRESENTS: M. Jean-Paul NUNZI **Maire**,

Mme Marie CAVALIE, M. Pierre GUILLAMAT, Mme Marie CASTRO, M. Guy-Michel EMPOCIELLO,

Mme Martine DAMIANI, M. Rolland ROUX, M. Bernard REDON, **Adjoint**,
M. Philippe CHAUMERLIAC, M. Alain JEAN, M. Didier MOTHE, Mme Nicole STOCO, Mme Christine LASSALLE, M. Georges DESQUINES, M. Franck BOUSQUET, M. Abdelkader SELAM, Mme Nathalie DA MOTA, M. Gérard VALLES, Mme Christine FANFELLE, M. Richard BAPTISTE, M. Guy ROQUEFORT, Mme Colette ROLLET, M. Gilles BENECH, M. Claude GAUTHIER, M. Patrice CHARLES
Conseillers Municipaux

ETAIENT REPRESENTES :

Mme Hélène DELTORT (représentée par Mme CAVALIE), Mme Marie DOURLENT (représentée par Mme FANFELLE), **Adjoint**,

Mme. Eliane BENECH (représentée par M. ROUX), Mme Odile MARTY-MOTHE (représentée par Mme CASTRO), Mme Carine NICODEME (représentée par M. BENECH), Mme Nathalie GALHO (représenté par M. GAUTHIER) **Conseillers Municipaux**

ETAIENT ABSENTS :

M. Gérard CHOUKOD, Mme Estelle HEMMAMI, **Conseillers Municipaux**

M. Guy ROQUEFORT est nommé secrétaire de séance.

02 - 23 Septembre 2010

CREATION D'UN EMPLOI OCCASIONNEL

Monsieur le Maire expose à l'assemblée qu'il y a lieu de procéder à la création d'un emploi occasionnel pour les besoins du service jeunesse-animation dans les conditions suivantes :



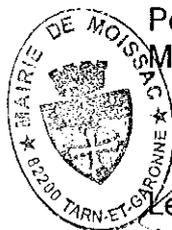
SERVICE ATTACHEMENT	N°	GRADE	NOM	N°	DUREE DU CONTRAT		RENOUVELATION			DEGRÉ
					du	au	Échec	catégorie	IPM	
Jeunesse - animation	1	Adjoint d'Animation 2ème classe	temps complet	35 H	01-10-2010	31-12-2010	E3	1er	297/292	Contrat renouvelable 1 fois pour la même durée

- ✓ Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, article L1111-2 ;
- ✓ Vu la loi modifiée n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, article 3, alinéa 2, article 34 ;
- ✓ Vu le décret n° 88-145 du 15 février 1988 pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale et relatif aux agents non titulaires de la Fonction Publique Territoriale ;

Le Conseil Municipal, après avoir entendu Monsieur le Maire et délibéré, 28 pour et 3 Contres (M. Roquefort, Mme Rollet, M. Charles)

APPROUVE la création d'un emploi occasionnel tel que figurant au tableau ci-dessus,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer les actes administratifs se rapportant à la présente délibération.



Pour copie conforme
Moissac le 27 septembre 2010

Le Maire
Jean-Paul NUNZI

Le maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal de TOULOUSE dans un délai de 2 mois à compter
De la transmission en préfecture le :
De sa publication et/ou notification le :

